

Toronto Hydro-Electric System Limited a déposé une demande de modification de ses tarifs de distribution d'électricité qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Toronto Hydro-Electric System Limited a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue de modifier ses tarifs de distribution d'électricité. Si la demande est approuvée telle quelle la facture d'un client résidentiel type et d'un client de services généraux type de Toronto Hydro-Electric System Limited serait modifiée de la manière suivante :

Année	2025	2026	2027	2028	2029
Client résidentiel (750 kWh)	3,24 \$	3,40 \$	3,72 \$	3,97 \$	2,86 \$
Client de services généraux dont la demande est inférieure à 50 kW (2 000 kWh)	14,18 \$	9,24 \$	9,61 \$	10,67 \$	7,29 \$

D'autres clients, notamment les entreprises, seront également touchés. Il est important d'examiner la requête attentivement afin de déterminer si vous serez concernés par les changements proposés.

La demande vise à établir de nouveaux avenants tarifaires pour éliminer les soldes des comptes de report et d'écart réglementaires et établir cinq nouveaux comptes.

La demande sollicite également l'approbation d'une carte de pointage et d'un cadre tarifaire personnalisés pour fixer les tarifs de distribution en vigueur pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029.

À SAVOIR

Il existe trois types d'audiences à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Le requérant a demandé une audience orale et la CEO prévoit y procéder. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments.

Au cours de cette audience, nous entendrons les questions et les arguments des participants sur cette affaire. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après l'audience, nous déciderons d'approuver ou non cette requête.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette requête et de participer au processus. Visitez le site www.oeb.ca/fr/participez et utilisez le numéro de dossier **EB-2023-0195** pour :

- Examiner la requête;
- Présenter une demande pour devenir un intervenant
- Envoyer une lettre comportant vos commentaires

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **8 janvier 2024** pour :

- Fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite)
- Présenter une demande en vue de devenir un intervenant

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

POUR EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario

☎ /ATS: 1 877-632-2727

🕒 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

🌐 <https://www.oeb.ca/fr/participez>

Toronto Hydro-Electric System Limited

☎ 416-542-8000

🕒 Du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h

🌐 www.torontohydro.com

Cette audience sera tenue en vertu de l'article 78 de la **Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario.**

This document is also available in English.



Commission
de l'énergie
de l'Ontario